Affaire Théo : un simple blâme pour les deux policiers renvoyés devant les assises ?

14/01/2021 à 17h24



Deux des trois policiers poursuivis pour «violences volontaires avec circonstances aggravantes» à l'encontre de Théo Luhaka, lors de son interpellation, le 2 février 2017 à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), ont été entendus ce mercredi lors d'un conseil de discipline.

(…)

« Cette instance consultative dans le processus de sanction administrative a rendu un avis en proposant un blâme, explique une source proche du dossier. Il appartient désormais au préfet de police de confirmer ou d'infirmer cet avis. »

Selon nos informations, le conseil de discipline a suivi la proposition la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne. Aucune décision n'est prise à ce stade mais toujours selon nos informations, Didier Lallemant jugerait la sanction trop faible au regard des faits.

www.leparisien.fr